



**Le SRADDET : adoption des grandes orientations
pour un aménagement durable de la Normandie**

Assemblée Plénière du 18 décembre 2017

LE SRADDET :
FONDER L'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE DE LA NORMANDIE SUR LA
ROBUSTESSE ET LA CAPACITE D'ADAPTATION DE SON MODELE DE
DEVELOPPEMENT

Objet du présent document : Définir les grandes orientations pour le SRADDET

Le présent document propose de traduire en grandes orientations les points forts soulevés notamment dans les contributions reçues par la Région et lors des ateliers de concertation qui se sont déroulés en juin et juillet 2017.

Ces orientations serviront de cadre à la rédaction des objectifs et des règles du SRADDET qui se déroulera au cours du premier semestre 2018, en y associant les partenaires institutionnels et le grand public.

Cela explique que les orientations proposées portent à la fois sur le contenu et sur la méthode d'élaboration et de mise en œuvre du document, dans une logique de co-construction.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit en effet que les Régions doivent adopter, avant fin juillet 2019, un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les grands thèmes à traiter dans ce schéma sont les suivants :

- équilibre et égalité des territoires,
- implantation des grandes infrastructures d'intérêt régional,
- désenclavement des territoires ruraux,
- habitat,
- gestion économe de l'espace,
- intermodalité et développement des transports,
- maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets.

Il s'agit à la fois d'un document :

- prescriptif en matière d'aménagement et d'urbanisme (il s'imposera en particulier aux SCoT et PLUI) et c'est une nouveauté. Il doit fixer des objectifs de moyen et long terme (à prendre en compte par les documents d'urbanisme) et définir des règles générales (avec lesquelles les documents d'urbanisme devront être compatibles).

- intégrateur puisqu'il a pour objectif le développement durable et ses 3 piliers (économique, social et environnemental), notamment par l'intégration de différents schémas existants (en matière d'environnement, de transports...) dans un même document,
- prospectif, puisqu'il doit fixer des objectifs de moyen et long terme et vise l'égalité des territoires. En ce sens, il doit prendre en compte la structuration actuelle du territoire et les tendances lourdes de son évolution (évolutions démographiques, changements climatiques...) mais créer aussi les conditions de son adaptation aux évolutions plus rapides (mutations économiques...). NB : Il vous est proposé d'envisager l'égalité sous l'angle de l'équité et de l'équilibre entre territoires, dans une logique de complémentarités à construire au profit des habitants.

Calendrier prévisionnel d'élaboration – Rappel des dates clés :

- 15 décembre 2016 et 26 juin 2017 : délibération adoptant les modalités d'élaboration du SRADDET
- Juin 2017 à décembre 2017 : première phase de concertation et définition des principales orientations
- Premier semestre 2018 jusqu'au printemps 2018 : poursuite de la concertation et élaboration du projet de SRADDET
- Été 2018 : validation du projet de SRADDET par les élus de la Région Normandie
- Été 2018 à mars 2019 : consultation des partenaires institutionnels, de l'Etat et enquête publique
- 27 juillet 2019 : date limite d'adoption du SRADDET par les élus de la Région Normandie
- Novembre 2019 : approbation par le Préfet de région Normandie

La CTAP est invitée à se prononcer sur les orientations présentées ci-après, avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation de l'Assemblée plénière du Conseil régional, en décembre prochain.

Introduction

L'élaboration du SRADDET offre aujourd'hui une opportunité de définir ensemble les priorités d'intervention de la Région et de ses partenaires sur le territoire et de les coordonner entre elles, au profit d'un développement équilibré du territoire régional et de ses habitants.

Le SRADDET est le premier schéma régional prescriptif à intégrer autant de thématiques. Il doit :

- répondre aux enjeux des mutations sociales, économiques et environnementales dans un objectif de rayonnement de la Normandie, d'égalité des territoires et de qualité de vie des habitants :
- mettre en évidence les opportunités offertes par le nouveau périmètre régional,
- identifier l'articulation des différentes politiques menées par la Région et ses partenaires et les retranscrire, à partir notamment des schémas existants, de manière à en simplifier l'approche.

SOMMAIRE

I. Une ambition : conforter la place du territoire normand dans son environnement national et international

A. Consolider la position de carrefour de la Normandie

1. Tirer profit d'un paradoxe : être au bout du continent pour être au carrefour du monde
 - a) Valoriser les atouts maritimes de la Normandie par un aménagement exemplaire
 - La façade maritime de la Normandie l'ouvre à l'international
 - La notoriété de la Normandie crée une obligation d'exemplarité
 - Littoral : valoriser un espace d'une richesse et d'une attractivité exceptionnelles, mais un espace fragile
 - b) Conforter l'intégration des réseaux normands dans leur environnement local, national et international
 - Les réseaux d'énergie placent la Normandie au cœur de liaisons nationales et internationales
 - Equilibrer les relations de la Région Normandie avec ses cinq régions limitrophes
2. Intégrer les grandes infrastructures de transport dans un projet régional de développement économique durable
 - a) Etendre l'hinterland des ports de la vallée de la Seine au-delà des frontières nationales
 - Moderniser et adapter les infrastructures dédiées au transport de marchandises
 - Penser un écosystème économique et logistique au profit des Normands
 - Capitaliser sur le développement d'une stratégie logistique Normandie
 - b) Connecter les villes de la Normandie entre elles et avec les réseaux nationaux et internationaux
 - Améliorer la qualité des relations interurbaines et la performance des liaisons ferroviaires
 - Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités dans les zones peu denses
 - Construire une offre aéroportuaire normande
 - Renforcer le réseau routier normand et sa connexion au réseau national

B. Renforcer le maillage du territoire, la mise en réseau des acteurs et leurs complémentarités pour accroître la robustesse du modèle normand

1. Un réseau de villes et d'infrastructures garant de l'équilibre des territoires

a) Le maillage urbain : une spécificité normande à conforter

- Caen, Rouen, Le Havre, un système métropolitain à conforter
- Conforter les polarités normandes pour un maillage équilibré

b) Améliorer la connexion de l'ensemble du territoire aux différents réseaux

- Définir les conditions d'une intermodalité efficace
- Promouvoir de nouveaux modes d'utilisation du réseau routier
- Infrastructures numériques et téléphonie mobile doivent irriguer tout le territoire

2. Promouvoir les complémentarités entre territoires

a) S'adapter à l'évolution des espaces urbains et ruraux

- Repenser les caractéristiques des espaces urbains et ruraux et leurs complémentarités
- Accompagner la mutation des espaces ruraux

b) Tirer parti de l'emboîtement des échelles de territoires pour des actions plus efficaces

- Penser les échelles de territoire en fonction des besoins des habitants
- Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique

II. Une volonté : que tous les Normands participent à cette ambition et bénéficient de ses retombées

A. S'inscrire dans une démarche collective et innovante de développement durable pour un progrès soutenable et équilibré dans le long terme

1. L'importance croissante des enjeux environnementaux doit être soulignée

a) Une prise de conscience croissante et partagée des enjeux

- Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire
- Lutter contre le changement climatique et s'adapter : un impératif de court terme

b) Conjuguer actions collectives et individuelles

- La transition écologique et énergétique doit s'appuyer sur une culture commune
- L'éducation au développement durable : encourager les initiatives

2. Fonder l'allocation des ressources sur la sobriété et la conciliation des usages

a) La prise de conscience de la rareté des ressources comme support de l'action

b) Entrer dans une logique de transition écologique et énergétique par le prisme de la sobriété

- Biodiversité : éviter les fragmentations, réduire les atteintes et restaurer les continuités écologiques
- Ressource en eau : préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatique, de la terre à la mer
- Allocation du foncier : planifier pour limiter les conflits d'usage
- Prévention et gestion des déchets : de la coordination des acteurs au développement de l'économie circulaire
- Pollution de l'air : améliorer la ressource Air pour la santé des Normands et l'attractivité des territoires
- Consommation et production d'énergie : sobriété, efficacité et mix énergétique

c) Passer d'une logique de conflits d'usage à une logique de conciliation pour un gain collectif

- Développer une approche globale : les parcs naturels régionaux des territoires d'expérimentation et d'innovation
- Encourager l'évolution des pratiques dans une logique de progrès collectif

B. Anticiper et accompagner les mutations dans une perspective d'équilibre entre territoires et d'égalité pour les habitants

1. Répondre aux attentes des habitants : privilégier la qualité de vie

a) Travailler à l'amélioration du cadre de vie

- Préserver les atouts de la Normandie
- Améliorer le cadre de vie, notamment en milieu urbain dense

b) Adapter l'habitat aux mutations sociales et environnementales

- Accompagner les évolutions démographiques et sociales
- Accompagner les citoyens dans les transformations liées au numérique
- Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements
- Répondre à la demande de logement social par une offre coordonnée incluant les services

c) Déployer l'offre de services de manière équilibrée

- Travailler à la complémentarité des offres de services
- Innover pour anticiper les mutations : le réseau Tiers-lieux Normandie

2. Agir dans une logique d'adaptation aux mutations

a) Anticiper pour s'adapter aux mutations

- Intégrer les tendances lourdes dans les scénarios
- L'agilité, garante de la capacité d'adaptation du territoire

b) Encourager les logiques de réseaux pour la construction d'écosystèmes économiques cohérents et opérationnels

- Mettre en évidence et renforcer les écosystèmes économiques
- Développer le modèle économique de l'économie circulaire
- Territorialiser le SRDEEII

III. Une méthode : co-construire le projet de territoire normand

A. Une obligation : de plusieurs schémas, n'en faire qu'un seul

1. Proposer un projet de territoire par la mise en perspective des politiques menées

a) S'appuyer sur les schémas existants et les mettre en perspective normande

- L'intégration obligatoire de schémas existants dans le SRADDET
- Le SRADDET normand, schéma intérateur, embrasse encore plus largement

b) Etre en capacité d'intégrer de nouvelles orientations

- Intégrer de nouveaux schémas et orientations
- Mettre en perspective des politiques régionales

2. Intégrer le SRADDET dans la hiérarchie des normes

a) Le SRADDET doit prendre en compte les textes qui s'imposent à lui

- Les textes qui s'imposent au SRADDET en matière d'aménagement et d'urbanisme
- Les textes qui définissent les répartitions de compétences entre acteurs

b) Le SRADDET ne doit pas se substituer aux documents infra-régionaux

- Respecter le principe de libre administration des collectivités territoriales
- Mettre en œuvre le principe de subsidiarité comme gage d'efficacité

B. Une construction collective pour une mise en œuvre partagée

1. Co-construire le projet collectif normand

a) Poursuivre le dialogue avec les acteurs institutionnels

- Prendre en compte les enjeux soulignés par l'Etat
- S'appuyer sur la forte mobilisation des acteurs institutionnels

b) Développer de nouvelles formes de concertation pour mieux associer les habitants

- Les ateliers de concertation de juin et juillet 2017 ont permis de dessiner un « cap commun »
- Associer le grand public pour construire un projet collectif normand

2. Définir les modalités d'une mise en œuvre partagée

a) La poursuite du dialogue comme garant de la mise en actions du SRADET

b) Promouvoir la vision régionale stratégique et opérationnelle

- Définir des objectifs stratégiques à l'échelle régionale
- Proposer une déclinaison opérationnelle : expérimenter pour progresser

ANNEXE : Le SRADET dans la hiérarchie des normes

I. Une ambition : conforter la place du territoire normand dans son environnement national et international

La Normandie est au carrefour de nombreuses opportunités et forces : ses relations avec les cinq régions limitrophes sont nombreuses. Sa façade maritime, son attractivité touristique, ses interactions européennes et la vallée de la Seine, favorisent son ouverture à l'Europe et à l'international. A cela s'ajoutent des dynamiques propres aux territoires qui trouvent dans le nouveau périmètre régional un espace plus adapté à leur déploiement.

A. Consolider la position de carrefour de la Normandie

1. Tirer profit d'un paradoxe : être au bout du continent pour être au carrefour du monde

a) Valoriser les atouts maritimes de la Normandie par un aménagement exemplaire

- La façade maritime de la Normandie l'ouvre à l'international

Outre la renommée des plages du Calvados et de la Manche, la proximité des îles anglo-normandes et le développement des croisières maritimes et fluviales amènent chaque année de nouveaux visiteurs ; les ports de Cherbourg, Ouistreham, Le Havre et Dieppe offrent des liaisons transmanche ; les ports de Rouen et du Havre commercent avec tous les pays du monde... La Normandie doit aujourd'hui valoriser ses atouts maritimes.

- La notoriété de la Normandie crée une obligation d'exemplarité

La candidature normande à l'Exposition universelle 2025 intitulée « la vallée de la Seine, une expérience universelle », souligne l'exemplarité d'un projet de développement conciliant enjeux économiques, sociaux et environnementaux afin de répondre au thème de l'exposition : « la connaissance à partager, la planète à protéger ». Les orientations données au SRADDET doivent permettre d'étendre à l'ensemble du territoire une conception de l'aménagement fondée sur l'innovation et le partage d'expériences.

ZOOM : le projet de développement durable de la Vallée de la Seine

- Littoral : valoriser un espace d'une richesse et d'une attractivité exceptionnelles, mais un espace fragile

Le littoral normand est un des facteurs d'attractivité touristique majeur de la Région, y compris à l'international, avec notamment le Mont Saint-Michel, Etretat, les plages du Débarquement et, plus récemment, le Havre. Ce milieu d'interface entre terre et mer est le support de nombreuses activités humaines : tourisme, résidentiel (résidences principales et secondaires), activités portuaires, pêche, conchyliculture, nautisme... Or ce milieu d'une grande richesse naturelle est aussi d'une grande fragilité accrue par les effets du changement climatique déjà en cours (érosion, submersions problème d'évacuation des eaux pluviales,...). La pression

exercée par l'affluence touristique et le développement de l'urbanisation, ainsi que l'élévation prévue du niveau des mers (entre 60 cm et 2 m d'ici 2100), doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le SRADDET. Il faudra veiller à l'équilibre entre les différents usages, modes de développement et d'occupation de ce territoire : équilibre entre résidences principales et secondaires, maintien et adaptation des espaces nécessaires aux acteurs économiques (activités portuaires, pêche, construction et infrastructures, nautisme...), préservation des espaces naturels essentiel au maintien de la biodiversité, réservation d'espaces de mobilité du trait de côte...

ZOOM : Localisation et concentration des résidences secondaires en Normandie

b) [Conforter l'intégration des réseaux normands dans leur environnement local, national et international](#)

- Les réseaux d'énergie placent la Normandie au cœur de liaisons nationales et internationales

L'électricité produite aujourd'hui dans notre région est consommée principalement hors de Normandie. Cela suppose l'organisation et la maintenance des réseaux de distribution (gaz, électricité et chaleur) qui n'ont pas toujours été conçus pour intégrer la production (décentralisée) d'énergie renouvelable. Ces réseaux doivent donc évoluer vers une gestion intelligente des productions et des consommations, en intégrant notamment des capacités de stockage ou de transformation de vecteur énergétique (biométhane, hydrogène,...).

- Equilibrer les relations de la Région Normandie avec ses cinq régions limitrophes

La relation privilégiée de la Normandie avec la capitale sera rééquilibrée par une vision globale du développement régional, compte tenu de l'importance des relations avec les quatre autres régions limitrophes que sont la Bretagne, le Centre-Val-de-Loire, les Pays de la Loire et les Hauts-de-France, qui créent d'autres axes orientés aussi Nord/Sud. Pour exemples, les flux qui passent par Ouistreham sont essentiellement nord-sud et se diffusent sur toute la façade Atlantique, jusqu'en Espagne. On peut citer aussi le territoire interrégional de la Baie du Mont Saint-Michel ou les nombreuses relations liées aux activités professionnelles.

2. [Intégrer les grandes infrastructures de transport dans un projet régional de développement économique durable](#)

a) [Etendre l'hinterland des ports de la vallée de la Seine au-delà des frontières nationales](#)

Pour répondre aux mutations du commerce international de marchandises, les grands ports maritimes de Rouen et du Havre doivent aujourd'hui étendre leur hinterland en direction de l'Europe de l'Est et de l'Asie d'une part, vers le Sud et la Péninsule ibérique d'autre part. Afin que ce développement profite à l'ensemble de la Normandie et à ses habitants sans dégrader la qualité de vie, il doit privilégier la massification, le transport multimodal mais aussi l'innovation et la création de valeur ajoutée.

- Moderniser et adapter les infrastructures dédiées au transport de marchandises

Le SRADDET rappellera la nécessité pour la Normandie de libérer de nouveaux sillons ferroviaires pour le fret, notamment avec la réalisation de la LNPN et la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors. Il en est de même de l'adaptation et de la modernisation indispensables des infrastructures et services portuaires et fluviaux au regard de l'augmentation des trafics et de la traçabilité attendue des flux de marchandises.

- Penser un écosystème économique et logistique au profit des Normands

Le tissu économique de la Normandie est diversifié, tant dans sa répartition géographique que dans ses spécialisations. La réflexion à mener sur les infrastructures de transport est donc indissociable de leur intégration dans l'écosystème économique normand et du gain attendu par les territoires et les habitants. Le SRADDET devra donc traiter non seulement leur intégration environnementale et paysagère (notamment en limitant les impacts sur les continuités écologiques) mais aussi, pour exemples, les questions relatives à la localisation de zones d'activités et aux interfaces ville-ports.

- Capitaliser sur le développement d'une stratégie logistique Normandie

Débouché naturel et stratégique de Paris vers la mer, l'axe Seine constitue une priorité pour la Région qui entend donner un nouvel élan au schéma stratégique pour la Vallée de la Seine en confortant notamment la vocation logistique de ce territoire. Le SRADDET sera l'occasion de la mise en place d'une véritable dynamique concertée avec l'ensemble des acteurs institutionnels et économique, pour mettre en place un plan d'actions et d'expérimentations à plusieurs niveaux (accompagnements des entreprises, plans de formation, innovations ...).

[b\) Connecter les villes de la Normandie entre elles et avec les réseaux nationaux et internationaux](#)

- Améliorer la qualité des relations interurbaines et la performance des liaisons ferroviaires

En matière de développement des transports du quotidien, Le SRADDET permettra d'assurer un développement du maillage des moyens et outils de communication pour assurer une couverture plus équilibrée des territoires enclavés et éloignés des centres de décision et d'activités économiques.

Qu'il s'agisse des investissements à réaliser sur le réseau ferroviaire dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, des déplacements alternatifs à développer pour les transports publics (cars, covoiturages, etc) ou de la compétence élargie de la Région en matière de transport interurbain de voyageurs, l'amélioration de la desserte des bourgs, des villes moyennes et des territoires ruraux constitue un élément majeur de l'équilibre, de l'accès équitable aux services, et de la complémentarité des atouts qu'apportent les territoires au développement local, régional, voire national.

- Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités dans les zones peu denses

L'offre de transport bénéficie de nouveaux usages en matière de mobilité : le covoiturage, la voiture partagée, la montée en puissance des véhicules électriques, de nouveaux schémas afin de desservir les zones peu denses. Il convient de prévoir l'accompagnement des expérimentations sur certains territoires

- Construire une offre aéroportuaire normande

La Normandie dispose aujourd'hui de plusieurs plateformes aéroportuaires commerciales, parmi lesquelles les principales sont Caen, Deauville, Le Havre et Rouen. La question de l'offre aéroportuaire est à examiner à l'échelle normande. Il s'agit de réussir à mettre en place un développement de l'offre aéroportuaire attractive et adaptée aux stratégies des opérateurs qui sont de plus en plus nombreux et qui s'adressent à des segments de clientèle bien définis, à l'exemple des trafics dits VFR (Visit Friends and Relatives)

Les infrastructures et services aéroportuaires doivent également répondre aux évolutions attendues de fréquentations mais plus encore aux besoins de connexions entre la Normandie et les grands hubs nationaux et internationaux, qu'il s'agisse de loisirs ou de déplacement à objectif économique.

Les services d'intérêt général rendus par l'ensemble des plateformes (vols sanitaires, sécurité civile, pilotage, etc.) doit également être pris en compte.

- Renforcer le réseau routier normand et sa connexion au réseau national

Le SRADDET prévoit la possibilité de définir des itinéraires routiers d'intérêt régional. La Région a présenté en Assemblée plénière, le 16 octobre 2017, les critères et la cartographie rattachée des itinéraires routiers d'intérêt régional et répondant aux objectifs suivants : liaisons routières assurant le maillage des principaux pôles urbains, économiques, touristiques et portuaires de la région ; axes routiers assurant des continuités d'itinéraires structurants entre les départements ; liaisons routières assurant le désenclavement des zones rurales avec bassins d'emploi.

B. Renforcer le maillage du territoire, la mise en réseau des acteurs et leurs complémentarités pour accroître la robustesse du modèle normand

La politique de la Région en matière d'aménagement favorise déjà les complémentarités entre territoires et privilégiera un fonctionnement en réseau. Par ailleurs, si la Normandie n'est concernée qu'à la marge à l'heure actuelle par le processus d'hyper ruralité, la collectivité régionale a mis en place des signaux d'alerte en matière prospective et a répondu avec des outils de contractualisation différenciés qui prennent en compte les risques que feraient peser une trop forte concentration des activités et des services sur quelques pôles urbains.

1. Un réseau de villes et d'infrastructures garant de l'équilibre des territoires

a) Le maillage urbain : une spécificité normande à conforter

- Caen, Rouen, Le Havre, un système métropolitain à conforter

Les fonctions métropolitaines, tertiaires notamment, constituent un enjeu majeur pour le rayonnement des grandes agglomérations et le développement des territoires qui les entourent. Il s'agira, au travers du SRADDET, de proposer des modalités de co-construction d'un système métropolitain régional tripolaire reposant sur les complémentarités de Rouen, Caen et Le Havre, leur positionnement géographique permettant en outre de s'intégrer dans la trame urbaine régionale et de la renforcer.

- Conforter les polarités normandes pour un maillage équilibré

La Normandie se caractérise par un grand nombre de villes moyennes et de centre-bourgs qui permettent de structurer l'ensemble du territoire, qu'il soit à dominante urbaine ou rurale. Pour autant, certains de ces pôles sont aujourd'hui confrontés à des phénomènes de dévitalisation qui mettent en péril cet équilibre. Le SRADDET devra donc rappeler la nécessité de concevoir un aménagement du territoire fondé sur le renforcement des pôles de centralité et proposer des modalités permettant d'atteindre cet objectif.

De ce point de vue la Région, à travers sa politique d'aménagement du territoire, a vocation à concilier un développement rassemblant les trois grandes agglomérations, les villes moyennes, les bourgs et les communes rurales dans un ensemble cohérent. L'idée qui se dessine à travers la concertation lancée dans le cadre du SRADDET est celle d'un développement d'un lien affermi entre les trois grandes agglomérations, mais également d'une ouverture à des projets communs entre par exemple des villes moyennes, des zones rurales ou des régions voisines. Les Fonds européens (le programme Leader notamment), la politique de développement économique régionale ou encore la « veille stratégique » relative à l'évolution urbaine au travers des SCoT vont dans ce sens.

ZOOM : La spécificité des villes reconstruites

b) Améliorer la connexion de l'ensemble du territoire aux différents réseaux

- Définir les conditions d'une intermodalité efficace

Le SRADDET intégrera un Schéma régional de l'intermodalité qui pourra s'articuler autour des quatre volets essentiels : l'offre de services, l'information des voyageurs, la tarification et la billettique. Il s'agira également de prendre en compte de nouvelles approches, pour rendre les parcours de porte à porte cohérents, lisibles, facilités et sécurisés, de manière à permettre le développement de l'intermodalité sur le territoire régional, en mettant le voyageur au centre de la démarche.

Au-delà des offres « traditionnelles » de transport en commun, les autres formes de mobilité, comme l'autopartage, le covoiturage, mais aussi les modes actifs tels que la marche à pied ou l'utilisation du vélo, constituent des leviers importants pour enrichir l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle et faciliter l'accès de la population (et des visiteurs et touristes) aux lieux d'emploi, de services, d'éducation, de santé, de loisirs, etc

Les différentes collectivités en charge de la mobilité, de l'aménagement et de l'urbanisme devront proposer dans le SRADDET les modalités permettant d'améliorer le fonctionnement de l'intermodalité. Les haltes et gares routières et ferroviaires, notamment, constituent à la fois des pôles de centralité et des noeuds importants d'interconnexions. Qu'il s'agisse de faire le lien avec les autres modes de transports (parking-relais, pistes cyclables, liaisons piétonnes) ou de privilégier dans ces lieux le positionnement de centres d'activités de co-working, elles concourent de manière évidente à l'organisation et à l'attractivité d'un territoire.

Le SRADDET devra ainsi mettre au cœur de sa réflexion en matière d'aménagement du territoire des objectifs spécifiques qui accompagnent l'optimisation et la performance d'infrastructures de transport, conscient que les mobilités ne peuvent évoluer que si des efforts sont également faits sur l'information faite aux usagers.

- Promouvoir de nouveaux modes d'utilisation du réseau routier

Le réseau routier constitue le maillage de transport le plus dense. Liaisons interurbaines par autocar, transport scolaire, covoiturage, auto-partage, mise en place de circuits courts et amélioration des conditions logistiques de livraison sur le dernier kilomètre constituent aujourd'hui autant d'éléments à prendre en compte dans les aménagements à concevoir autour de ce réseau.

- Infrastructures numériques et téléphonie mobile doivent irriguer tout le territoire

Le déploiement de nouveaux réseaux très haut débit est un enjeu majeur de l'équipement des territoires. Ces nouveaux réseaux sont les conditions d'existence des échanges massifs d'informations et des nouvelles pratiques et activités qui y sont associées. En cela, ils répondent à des besoins à la fois sociaux et économiques (accès aux espaces numériques de travail pour les élèves, accès à l'information et aux services, connexions entre clients et fournisseurs, suivi en temps réel des flux de marchandises...).

La nouvelle Normandie hérite d'une situation extrêmement contrastée à cet égard : les chiffres de l'observatoire du très haut débit de l'ARCEP nous indiquent qu'en Normandie, environ 15% de la population n'a pas accès au Haut Débit (HD) et seulement 39% de la population peut accéder ou accède à une offre THD (supérieure à 30 Mbs, seuil de qualification du Très Haut Débit).

Un tiers (en nombre de prises) de la couverture du territoire, incombe aux opérateurs privés (Orange et Numéricable-SFR) dans des zones dites « AMI ». Il s'agit des zones en densité de population élevée pour lesquelles l'horizon d'achèvement de la couverture THD est 2020.

Pour le reste du territoire, ce sont les Départements et à leur côté, la Région qui sont à la manœuvre à travers le déploiement du socle de fibre optique dans des Réseaux d'Initiative Publique. Une fois la fibre installée, divers opérateurs de télécom peuvent ainsi proposer leurs services de téléphonie, d'accès web ...

Au travers du SRADDET, il s'agira de rappeler

- les priorités d'intervention des maîtres d'ouvrage et financeurs en matière de déploiement de réseaux très haut débit : privilégier l'installation de réseaux fibre optique de nouvelle génération ; raccorder de façon prioritaire les sites stratégiques ; veiller à l'équité territoriale ; accélérer le déploiement et accompagner l'extinction du réseau cuivre ; développer les outils et les actions qui permettront de couvrir au plus vite le territoire,
- l'intérêt de poursuivre les actions en cours : travailler à l'interconnexion optimale des réseaux et de leurs modalités d'exploitation ; mettre en œuvre un observatoire de suivi du déploiement du THD sur l'ensemble de la région ; développer une souveraineté télécoms, via notamment la fibre noire pour le secteur non marchand,
- la nécessité d'une coordination appropriée à l'échelle régionale afin d'assurer la cohérence des actions à réaliser, notamment pour faciliter le déploiement des réseaux d'initiative publique.

[2. Promouvoir les complémentarités entre territoires](#)

[a\) S'adapter à l'évolution des espaces urbains et ruraux](#)

- Repenser les caractéristiques des espaces urbains et ruraux et leurs complémentarités

En termes de géographie, distinguer zones urbaines et zones rurales apparaît aujourd'hui difficile. Le développement des espaces « périurbains » et l'extension des aires urbaines obligent à réfléchir à de nouveaux éléments d'appréciation de ce qui qualifie la ville. Dans le même temps, les « espaces ruraux » se sont aussi fortement différenciés. Dans la mesure où l'approche géographique se révèle insuffisante, le SRADDET devra intégrer d'autres approches, économiques et sociologiques notamment, afin de mieux rendre compte de la réalité et de la diversité des territoires.

- Accompagner la mutation des espaces ruraux

Entre image d'Épinal et réalité quotidienne, il importe d'améliorer la connaissance des « espaces ruraux » dans leur diversité, de manière à ce que les préconisations du SRADDET répondent pleinement aux enjeux identifiés, notamment lors des ateliers de concertation : l'évolution des pratiques agricoles, la préservation des enjeux environnementaux et de la qualité paysagère des territoires apparaissent souvent de manière évidente, mais d'autres sujets doivent être traités : vieillissement de la population, adaptation de l'habitat, transition énergétique, connexion numérique, offre de mobilité, accès à la formation, à l'emploi, à la culture...

b) Tirer parti de l'emboîtement des échelles de territoires pour des actions plus efficaces

- Penser les échelles de territoire en fonction des besoins des habitants

Renforcer les polarités n'a de sens que si cela permet à leurs habitants et à ceux des territoires environnants d'en tirer avantage. En effet, le territoire vécu ne correspond pas nécessairement au territoire administratif, même en tenant compte de l'extension récente du périmètre des EPCI. On habite, on travaille et on accède aux services en des lieux différents et il faut que l'accès en soit facilité. Cela suppose de privilégier une approche de l'aménagement au travers des bassins de vie et bassins d'emploi mais aussi en travaillant à l'amélioration des connexions intra-urbaines.

- Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique

La reconfiguration récente des EPCI permet de renforcer le couple Région-EPCI. Elle constitue une opportunité pour repenser l'action publique dans une nouvelle échelle de territoire, mais aussi pour repenser les collaborations entre territoires pour que le périmètre de l'action puisse s'affranchir des périmètres administratifs lorsque cela contribue à son efficacité. Le SRADDET doit permettre de clarifier la répartition des compétences, de mettre en œuvre des actions concertées et de favoriser l'expérimentation et l'échange de bonnes pratiques sur le sujet.

II. Une volonté : que tous les Normands participent à cette ambition et bénéficient de ses retombées

A. S'inscrire dans une démarche collective et innovante de développement durable pour un progrès soutenable et équilibré dans le long terme

1. L'importance croissante des enjeux environnementaux doit être soulignée

a) Une prise de conscience croissante et partagée des enjeux

- Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire

Changement climatique, pollution de l'air, fragilité de la ressource en eau, risques pesant sur la biodiversité... ces différents éléments sont de plus en plus pris en compte dans leurs interconnexions avec les évolutions économiques d'une part et la qualité de vie d'autre part : l'intégration de nouveaux risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, la mesure des impacts sur la santé ou encore l'évolution des pratiques agricoles en sont autant d'exemples.

- Lutter contre le changement climatique et s'adapter : un impératif de court terme

Le changement climatique a pour effet l'aggravation de certains phénomènes et de fragiliser, de manière générale, les milieux naturels : disparition de certaines espèces animales et végétales et a contrario adaptation de certaines espèces exotiques qui peuvent devenir envahissantes, érosion des côtes, élévation du niveau des mers (une part notable de notre territoire étant d'ores et déjà sous le niveau actuel), périodes de sécheresse mais aussi inondations, tempêtes... De ce fait, il impacte les ressources naturelles mais aussi les activités humaines et leur localisation. La lutte et l'adaptation au changement climatique doivent donc faire partie des axes d'intervention transversaux du SRADDET.

b) Conjuguer actions collectives et individuelles

- La transition écologique et énergétique doit s'appuyer sur une culture commune

En matière de protection de l'environnement, les objectifs collectifs ne peuvent être atteints que par la mobilisation des acteurs publics et privés, individuels et collectifs. L'évolution des comportements individuels, autant que la coordination des politiques publiques, constituent à ce titre des éléments majeurs pour entrer dans une logique collective de transition écologique et énergétique. La mise en regard, dans le SRADDET, de thématiques auparavant cloisonnées, ne peut qu'y contribuer.

L'engagement des acteurs du territoire en faveur du développement durable doit être soutenu. Il s'agit de favoriser la démultiplication des démarches de développement durable sur le

territoire, et donc inciter un maximum d'acteurs du territoire à s'engager dans des démarches globales de développement durable, au travers d'Agendas 21 locaux, de démarches de RSE/ RSO - Responsabilité Sociétale des Entreprises / Organisations ou de démarches globales de DD.

- L'éducation au développement durable : encourager les initiatives

L'éducation au développement durable peut prendre les formes les plus diverses, qu'il s'agisse de sensibiliser le grand public - notamment les plus jeunes – ou d'orienter l'action des acteurs publics et privés pour favoriser les changements de comportements. Le dialogue engagé entre les collectivités territoriales et l'ensemble de leurs partenaires, ainsi que la coordination des actions à mener, constituent un élément important de réussite.

2. [Fonder l'allocation des ressources sur la sobriété et la conciliation des usages](#)

a) [La prise de conscience de la rareté des ressources comme support de l'action](#)

La prise de conscience que les ressources naturelles sont limitées et que leur utilisation doit être revue à l'aune de cette rareté - relative ou absolue - est relativement récente et devra être consolidée. A cet égard, le SRADDET devra préciser les enjeux propres à chacun des domaines considérés, sur la base du principe général Eviter-Réduire-Compenser. La mise en perspective régionale de ces enjeux est d'autant plus importante que l'on touche là à des éléments qui ne relèvent pas des découpages administratifs : continuités écologiques, bassins versants, gestion durable du trait de côte, qualité de l'air...

b) [Entrer dans une logique de transition écologique et énergétique par le prisme de la sobriété](#)

- Biodiversité : éviter les fragmentations, réduire les atteintes et restaurer les continuités écologiques

Cela suppose de prendre en considération l'importance des trames vertes et bleues en amont par exemple des projets d'infrastructures et d'opérations d'aménagement urbain, mais aussi à l'occasion d'opérations de remembrement ou d'évolution des pratiques agricoles, de manière à limiter les fragmentations et la pression exercée sur les espèces et les milieux naturels. La préservation voire la restauration d'espaces naturels (réservoirs de biodiversité, espaces corridors et espaces de nature « ordinaire ») peut agir à la fois sur la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

La prévention de la fragmentation sur les continuités écologiques est un enjeu mais il importe aussi d'agir pour leur rétablissement (transparence d'obstacles liés aux infrastructures de transport, restauration de maillage bocager,...). De même, le maintien d'une occupation des sols et d'une gestion qui concilie préservation de la biodiversité et usages restent à appliquer bien qu'ils soient partagés par bon nombre d'acteurs.

La connaissance des milieux naturels et des espèces de la faune et de la flore constitue l'un des outils permettant la mise en œuvre d'actions efficaces de préservation et de restauration des continuités écologiques et l'homogénéisation de ces données à l'échelle de la Normandie est un enjeu identifié.

ZOOM : Zones humides et bocage normand

- Ressource en eau : préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer

L'eau constitue une ressource à préserver et reconquérir, en qualité et en quantité, pour garantir durablement les usages domestiques et professionnels continentaux et littoraux.

La Normandie est forte d'un très riche réseau hydrographique - l'aval du grand bassin de la Seine et son estuaire, de nombreux fleuves côtiers présents sur le territoire régional de leur source jusqu'à leur débouché, des têtes de bassins d'affluents de la Loire - et de ses masses d'eau souterraines et littorales.

La préservation de la qualité de cette ressource passe notamment par une évolution des pratiques agricoles intensives, l'amélioration des processus industriels et des installations de traitement et de collecte des eaux, le renforcement de la protection des secteurs en tension. Elle nécessite également la préservation des milieux naturels aquatiques (zones humides, têtes de bassin, estuaires, continuité des cours d'eau,...) et la restauration des services écosystémiques qu'ils rendent, tels que l'épuration de l'eau, l'expansion de crue, des réservoirs de biodiversité...

Au travers du SRADDET, il s'agit de favoriser la prise en compte de l'ensemble des enjeux de l'eau - y compris celui de prévention des risques naturels liés aux inondations, pour la planification de l'aménagement du territoire, comme pour chaque projet d'implantation d'activités, en tenant compte des échelles cohérentes des bassins versants, ainsi que des impacts attendus des changements climatiques.

- Allocation du foncier : planifier pour limiter les conflits d'usage

Le foncier est une ressource rare. Dans le même temps, il constitue la base de tout aménagement. Après de nombreuses décennies qui ont favorisé l'étalement urbain avec les conséquences néfastes qui en découlent (consommation de terres agricoles, naturelles et forestières, augmentation des temps de trajet domicile/travail, conflit d'usages, dévitalisation des centres...), l'heure est aujourd'hui au développement de préconisations visant au renouvellement urbain, construire la ville sur la ville en identifiant le potentiel foncier « intra-muros » : reconversion des friches urbaines, urbanisation des dents creuses, densification... Les démarches d'observation et de stratégie foncières déjà engagées doivent donc être poursuivies.

Par ailleurs, l'artificialisation des sols est généralement irréversible ; le principe d'évitement et de réduction des impacts est donc primordial. Outre la nécessité de raisonner en termes de quantité (limiter l'étalement urbain, réhabiliter les zones de friches...), il s'agit donc aussi de considérer la nature des sols et leurs qualités, notamment en matière d'agriculture et de

biodiversité. L'amélioration de la transparence aux continuités écologiques (obstacles dus aux infrastructures et sur cours d'eau, au niveau des zones urbaines et la question des carrières et de la réutilisation de leurs sites en fin d'exploitation devront aussi être abordées.

ZOOM : La requalification des friches : un enjeu majeur

- Prévention et gestion des déchets : de la coordination des acteurs au développement de l'économie circulaire
 - *Un plan d'action visant la valorisation des déchets*

Considéré comme le futur volet Déchets du SRADDET, le processus d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'appuie sur les mêmes méthodes de mobilisation des partenaires : une concertation étroite avec les acteurs concernés préalable à une mise en œuvre collective répondant aux caractéristiques économiques et territoriales de la Normandie (le plan débute sa phase de consultation administrative, préalable à l'enquête publique qui aura lieu en juin 2018). Sur la base d'un diagnostic détaillé et territorialisé, le PRPGD met en évidence les modes de prévention, de traitement et de valorisation possibles en fonction de la nature des déchets. Cela se traduit par un plan d'actions qui souligne la nécessité d'une mobilisation forte de différents acteurs afin de promouvoir de nouveaux comportements qui favoriseront d'une part, la réduction du volume de déchets et d'autre part, leur valorisation par le biais notamment de quatre « boucles » d'économie circulaire.

- *Une véritable stratégie d'économie circulaire pour la Normandie*

Il est à noter qu'en Normandie, le plan d'actions du PRPGD se distingue d'une stratégie globale pour le développement de l'économie circulaire en Normandie, bien qu'il ait vocation à l'intégrer, étant entendu que l'économie circulaire dépasse la seule problématique de la réduction des déchets et de leur valorisation. Pour faire de la Normandie un territoire pilote en la matière, la Région, l'État et l'ADEME se sont associés pour mettre en place un mode de gouvernance inédit à travers un Comité Régional de l'Économie Circulaire (CREC). Ce dernier a pour objectif de favoriser, accompagner et mettre en relation les dynamiques concernant les différents champs de l'économie circulaire en fédérant une communauté d'acteurs normands et en définissant une stratégie régionale partagée de l'économie circulaire, feuille de route à la croisée du SRDEII et du SRADDET.

- Pollution de l'air : améliorer la ressource Air pour la santé des Normands et l'attractivité des territoires

Transports, industrie, chauffage, agriculture... les sources de pollutions atmosphériques proviennent de secteurs d'activités et d'usagers différents. La qualité de l'air est un enjeu particulièrement important pour la qualité de vie et la santé des Normands, en particulier dans les grandes agglomérations et le long de l'axe de la Seine. Le SRADDET doit permettre de réduire ces émissions de polluants en agissant à la fois sur l'urbanisme, la mobilité, la production d'énergie, l'accompagnement vers de nouvelles techniques et pratiques...

Les efforts doivent porter à la fois sur la qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur. Sur ce dernier point, l'amélioration de la qualité de logements en termes de matériaux et de consommation énergétique constituent des éléments majeurs, qui devront trouver toute leur place dans le SRADDET.

- Consommation et production d'énergie : sobriété, efficacité et mix énergétique
 - *La maîtrise des consommations nécessite une mobilisation de tous les acteurs*

Les 4 secteurs les plus consommateurs sont le bâti (habitat et tertiaire), l'industrie et le transport routier (passagers et marchandises). Conformément au principe « éviter, réduire, compenser », la priorité doit donc aller aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs concernés, puis à la production d'énergie renouvelable au sein du mix énergétique. En effet, la région ne couvre que 7% de ses consommations par une production d'énergie renouvelable (hors secteur énergétique). Néanmoins, la région est caractérisée par des conditions favorables à une production importante de biomasse (forêts, haies, cultures) et un bon potentiel éolien, deux atouts qu'il convient de valoriser.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, (-75% en 2050) l'ensemble des acteurs du territoire normand doivent donc concourir à améliorer l'efficacité énergétique, optimiser les usages de l'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables et de celles produites dans le cadre d'approches d'économie circulaire dans la consommation (voire les émissions non énergétiques en agriculture et secteur des déchets).

Dans le domaine des déplacements, l'accent doit être mis sur la modernisation des flottes en véhicules à faibles ou très faibles émissions ou encore la limitation des déplacements individuels avec le développement d'alternatives à « l'autosolisme » (covoiturage, transport collectif, modes actifs).

- *Développer une nouvelle approche de la gestion et de la distribution d'énergie*

La sobriété, l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables doit également s'accompagner d'une nouvelle approche en matière de gestion et de distribution de l'énergie. Des solutions innovantes sont à rechercher afin d'éviter d'intervenir sur le dimensionnement des réseaux quand cela est possible, faisant ainsi éviter des coûts d'investissement importants. Des solutions locales de stockage de l'énergie ou disposées aux points névralgiques du réseau et fonctionnant en vases communicants (principe des lignes virtuelles) sont ainsi à envisager et déployer en région. Le développement de smart-grid pourra contribuer à une meilleure adéquation entre production et consommation d'énergie, en faisant appel notamment aux innovations en la matière (blockchain).

ZOOM : Les énergies marines renouvelables : un potentiel énergétique en Normandie

ZOOM : La rénovation énergétique des bâtiments

c) Passer d'une logique de conflits d'usage à une logique de conciliation pour un gain collectif

- Développer une approche globale : les parcs naturels régionaux des territoires d'expérimentation et d'innovation

Les parcs naturels régionaux offrent l'exemple d'une approche globale d'un développement local des territoires ruraux, s'appuyant sur une gestion durable des ressources naturelles et culturelles.

Ils ont également vocation à être des lieux d'innovation et d'expérimentation de nouvelles pratiques de développement intégré qui pourront ensuite essaimer sur l'ensemble des autres territoires. Il s'agit de renforcer la visibilité de ces territoires pépites, « vitrines » du développement durable en Normandie et donc, à travers eux, le rayonnement et l'attractivité de notre Région.

- Encourager l'évolution des pratiques dans une logique de progrès collectif

Les paragraphes précédents montrent l'interpénétration évidente des différents sujets. L'un des mérites du SRADDET, en traitant différentes thématiques dans un même schéma, est d'obliger à raisonner désormais en termes de conciliation et non plus seulement en termes de confrontation, voire de conflits d'usage. Les ateliers de concertation et les contributions reçues par la Région montrent que cette nouvelle approche est très largement partagée, même si ses modalités de mise en œuvre restent en grande partie encore à définir.

ZOOM : L'agriculture et la forêt normandes : concilier impératifs économiques et environnementaux

B. Anticiper et accompagner les mutations dans une perspective d'équilibre entre territoires et d'égalité pour les habitants

1. Répondre aux attentes des habitants : privilégier la qualité de vie

a) Travailler à l'amélioration du cadre de vie

La Normandie dispose d'atouts évidents et reconnus en termes de cadre de vie. Les préconisations du SRADDET devront garantir non seulement leur préservation, mais aussi leur amélioration.

- Préserver les atouts de la Normandie

L'importance des espaces naturels et agricoles, l'ouverture maritime et la qualité des paysages, de même que la qualité du maillage urbain, contribuent pour beaucoup à la qualité du cadre de vie normand. Pour autant, cette approche ne peut masquer, les atteintes à la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'air, l'existence de friches, l'importance de l'étalement urbain sur certains territoires ou encore le risque de dévitalisation de certaines villes et centre-bourgs. Le

SRADDET devra donc privilégier une approche globale du cadre de vie en termes de développement durable : économique, social et environnemental.

ZOOM : Les paysages, reflet des activités humaines et de leurs évolutions

- Améliorer le cadre de vie, notamment en milieu urbain dense

La qualité des aménagements urbains, de l'architecture et de l'habitat, la préservation des espaces naturels et la redécouverte de la nature en ville ainsi que la place laissée aux piétons, voies cyclables et transports en commun doivent contribuer à l'attractivité des pôles urbains et à leur reconquête. L'intégration des gares routières et ferroviaires dans le tissu urbain ainsi que la mixité fonctionnelle doivent être privilégiées.

b) Adapter l'habitat aux mutations sociales et environnementales

- Accompagner les évolutions démographiques et sociales

Le vieillissement de la population doit amener à repenser, non seulement la conception des logements, mais aussi leur connexion avec une offre de mobilités et de services adaptés. Leur accessibilité, leur connexion numérique ou encore l'intégration d'une offre de services dans les bâtiments constituent autant de pistes de travail sur lesquelles pourront se pencher les partenaires.

La fragilité de certaines populations au regard de l'emploi et la recomposition des cellules familiales entraînent aussi une évolution des parcours résidentiels et des caractéristiques de la demande de logement à laquelle il faudra être collectivement en mesure de répondre.

- Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements

L'offre de logement doit s'adapter aux attentes de ses occupants en matière de dimension, de configuration, de luminosité de confort thermique et acoustique ou encore d'ouverture vers l'extérieur. C'est l'un des enjeux de la requalification des logements anciens et de la reconquête des centre-ville.

La construction de logements performants en termes de carbone et d'énergie, et plus encore la rénovation énergétique des logements de plus de 30 ans, est aussi un impératif pour la collectivité et une revendication forte des habitants. Elle doit être associée étroitement à la prise en compte de la qualité de l'air intérieur ; ces 2 enjeux passent à la fois par la conception, la qualité des matériaux et l'amélioration des modes de gestion de la consommation d'énergie des bâtiments.

- Répondre à la demande de logement , notamment social, par une offre coordonnée incluant les services

Les politiques de requalification des logements et des quartiers d'habitat social ont amélioré leur ouverture sur la ville et leurs connexions avec les autres quartiers urbains. La question de la localisation de l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire doit aussi être envisagée au regard de l'offre de services disponible, notamment en termes de mobilités. Au-delà de l'habitat social, la question de l'offre de logement, notamment en accession à la propriété, adaptée en quantité et qualité, pourra être abordée par le SRADDET.

c) Déployer l'offre de services de manière équilibrée

- Travailler à la complémentarité des offres de services

La qualité de l'offre de service suppose parfois sa concentration. En termes d'enseignement supérieur, par exemple, la notion de campus apparaît majeure. Pour autant, il faut permettre à l'ensemble des habitants de pouvoir accéder à une offre de services de proximité diversifiée et satisfaisante. Sur la base des actions menées en matière de santé, le SRADDET devra envisager la manière dont la complémentarité de l'offre de services peut être construite aussi en matière de mobilités, de formation, d'accès à l'emploi, au sport, à la culture...

ZOOM : Centres hospitaliers, pôles de santé et télémédecine

- Innover pour anticiper les mutations : le réseau Tiers-lieux Normandie

Dans le potentiel d'innovation régional, le développement numérique tient une place particulière car le numérique connecte au monde. Le numérique représente donc pour les territoires et peut-être surtout pour les territoires ruraux, un effet levier de développement et d'innovation.

Les tiers-lieux sont le symbole de ces nouvelles dynamiques de création de valeur et de projet, maillant le territoire d'un ensemble de ressources technologiques et techniques propices à accroître le potentiel innovant des territoires en adéquation avec les nouveaux modes de vie, de nouvelles organisations du travail, de nouveaux modes de déplacement... Ils offrent des services en termes d'accès, en termes d'espace de co-working ou de télétravail, en termes de développement de projets innovants.

Ils représentent un espace de porosité entre des mondes différents, notamment entre ceux qui maîtrisent les technologies émergentes (numérique notamment) et ceux qui ne les maîtrisent pas, entre les entrepreneurs du numérique et les entrepreneurs classiques et sont donc des lieux ressources pour le développement d'activités et de compétences.

2. [Agir dans une logique d'adaptation aux mutations](#)

L'aménagement du territoire, au sein des politiques régionales, a vocation à travailler en approches prospective et territoriale de manière conjointe. Par essence, les politiques d'aménagement intègrent l'identification, la faisabilité et la question de la mise en œuvre de projets à travers des actions concrètes et des processus de coopération.

a) [Anticiper pour s'adapter aux mutations](#)

Les besoins des acteurs du territoire et des habitants évoluent en fonction des mutations économiques, sociales et environnementales en cours. Les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du SRADDET doivent permettre, notamment au travers d'un dialogue continu avec les partenaires, d'anticiper ces mutations pour être en capacité de s'y adapter.

- Intégrer les tendances lourdes dans les scénarios

Parmi ces tendances peuvent être cités le vieillissement de la population, la recomposition des cellules familiales, l'éloignement domicile-travail, le passage au numérique, le changement climatique, la plus grande prise en compte des facteurs environnementaux...

- L'agilité, garante de la capacité d'adaptation du territoire

Le territoire doit être en capacité aussi de s'adapter collectivement aux tendances plus récentes, plus aléatoires ou aux signaux faibles enregistrés, notamment dans le domaine économique. Savoir anticiper les évolutions, saisir les opportunités et y apporter la réponse la plus adaptée sont des conditions sine qua non de succès du projet collectif de développement de la Normandie.

- Accompagner les citoyens dans les transformations liées au numérique

Dans son avis rendu sur la Stratégie Numérique de la Normandie le 12 octobre 2017, le CESER pointe l'importance du soutien à apporter à l'accompagnement de la population et aux citoyens dans la transformation numérique.

A cet égard, le SRADDET pourra rappeler l'intérêt du réseau de la médiation numérique – animé par la Région - dans lequel les Espaces Publics Numériques sont chargés d'accueillir le public en offrant la possibilité, de découvrir, de s'informer et d'échanger sur les pratiques et les usages du numérique de manière accompagnée. Ce sont des lieux d'expérimentation et d'animation de proximité dédiés au numérique.

b) [Encourager les logiques de réseaux pour la construction d'écosystèmes économiques cohérents et opérationnels](#)

- Mettre en évidence et renforcer les écosystèmes économiques

En matière d'aménagement du territoire, il est indispensable de visualiser les réseaux économiques, à quelle échelle de territoire ils se déploient (local, régional, national ou international), quels moyens ils utilisent et ce que cela implique en termes de productions et de consommation. Les notions d'aire de chalandises et d'hinterland y trouvent leur visualisation concrète. La même approche peut être utilisée pour faire le lien entre la carte des formations et les besoins des entreprises, étudier la pertinence de circuits courts.... Connaître les réseaux permet en effet de les consolider et de les rendre plus efficaces.

ZOOM : le modèle de la « toile industrielle » conçue par l'Agence d'urbanisme du Havre

- Développer le modèle économique de l'économie circulaire

Par essence, l'économie circulaire s'envisage sur un territoire donné, dans une perspective de développement endogène reposant sur les complémentarités et les savoir-faire conjugués de ses entreprises et de ses habitants. Elle vise pour une région comme la Normandie à créer, par des réponses adaptées et innovantes, de la richesse, de la valeur ajoutée et des emplois. Cet impératif invite à passer d'une logique de gestion/réduction des déchets à une logique de gestion/régénération des ressources disponibles sur le territoire. L'enjeu réside alors dans la capacité des acteurs normands à se mettre en relation pour faire correspondre l'offre et la demande en ressources, les gisements de matières ou d'objets usagés inexploités avec les besoins des entreprises et des citoyens à des fins de réutilisation, de réemploi ou de valorisation.

Encourager et favoriser l'adaptation du modèle économique au contexte de transition énergétique et de réduction des impacts environnementaux des activités économiques et humaines, en le rendant plus sobre en ressources naturelles et en énergie, impliquent de créer en Normandie autant d'écosystèmes circulaires et de boucles de valeur « matière » que nécessaire, à l'instar des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT), en travaillant par exemple sur le cycle de vie des produits (approvisionnement durable et écoconception, caractérisation et traçabilité des matériaux, lutte contre l'obsolescence programmée et allongement de la durée d'usage) et la manière de les consommer (économie de la fonctionnalité, consommation collaborative, consommation responsable...).

ZOOM : Les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

- Territorialiser le SRDEII

Le Schéma régional de développement économique des entreprises pour l'innovation et l'internationalisation met en évidence les enjeux et les axes prioritaires pour le développement économique de la Normandie. Qu'il s'agisse d'industries ou de tourisme, les atouts économiques de la Normandie doivent trouver leur place sur le territoire et le SRADDET doit offrir les conditions territorialisées de cette ambition. La localisation optimale des zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales, de même que la connexion entre formation et emploi sont des éléments constitutifs cette réflexion.

III. Une méthode : co-construire le projet de territoire normand

A. Une obligation : de plusieurs schémas, n'en faire qu'un seul

L'élaboration des plans et schémas régionaux doit être perçue comme une opportunité et non comme une fin en soi. C'est particulièrement vrai du SRADDET qui, par le nombre de thématiques qu'il traite, doit être en mesure de s'adapter à l'évolution des enjeux. La véritable ambition qu'il traduit, c'est donc moins d'être une « somme » de connaissances, que de permettre de se donner collectivement les moyens de s'inscrire positivement dans le changement.

1. Proposer un projet de territoire par la mise en perspective des politiques menées

a) S'appuyer sur les schémas existants et les mettre en perspective normande

- L'intégration obligatoire de schémas existants dans le SRADDET

Il s'agit principalement des Schémas régionaux relatifs aux continuités écologiques (SRCE), au climat, à l'air et à l'énergie (SRCAE) et aux infrastructures de transports (SRIT). La mise en regard de ces différents schémas doit permettre d'améliorer leur lisibilité mais aussi et surtout de travailler à leurs complémentarités. Le SRADDET doit refléter les ambitions définies au sein de ces schémas pour une préservation des enjeux identifiés.

- Le SRADDET normand, schéma intégrateur, embrasse encore plus largement

La Région souhaite faire du SRADDET la traduction d'un véritable projet de territoire à l'échelle de son nouveau périmètre, au-delà même des champs obligatoires du SRADDET, puisqu'elle avait prévu, en assemblée plénière de juin 2016, de faire le lien avec le SRDEEII (schéma régional de développement économique et des entreprises, de l'innovation et de l'internationalisation). Cette ambition a trouvé un fort écho lors des ateliers de concertation, qui ont souligné aussi l'importance de travailler notamment en lien avec les enjeux agricoles, la formation et l'emploi. Un volet consacré à la logistique pourra y être inséré également.

b) Etre en capacité d'intégrer de nouvelles orientations

- Intégrer de nouveaux schémas et orientations

Les évolutions législatives et réglementaires conduisent déjà aujourd'hui à intégrer de nouveaux éléments dans le SRADDET. On peut citer le PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets) dont la procédure d'adoption est en cours et le Document stratégique de façade Manche Est - Mer du nord qui décline la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

- Mettre en perspective des politiques régionales

La fusion des deux régions normandes a conduit à redéfinir un certain nombre de grandes politiques à l'échelle du nouveau territoire. C'est le cas par exemple de la politique régionale en matière d'agriculture. Le SRADDET constitue l'occasion de mettre en évidence les enjeux et objectifs de ces différentes politiques au regard de l'objectif global d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Il permet aussi de formaliser de nouvelles orientations, comme cela a été proposé en matière de logistique.

2. [Intégrer le SRADDET dans la hiérarchie des normes](#)

La Loi NOTRe confie à la Région le rôle de chef de file en matière d'aménagement du territoire, ce qui signifie qu'elle doit assurer la cohérence des actions menées dans ce champ par l'ensemble des acteurs, en mettant en place une méthode partagée. Le SRADDET en offre l'occasion.

a) [Le SRADDET doit prendre en compte les textes qui s'imposent à lui](#)

- Les textes qui s'imposent au SRADDET en matière d'aménagement et d'urbanisme (cf. Schéma en annexe)
- Les textes qui définissent les répartitions de compétences entre acteurs

Code général des collectivités territoriales, Code des transports, Code de l'environnement... les compétences se chevauchent et évoluent de manière permanente. L'une des « missions » confiée au SRADDET est de rendre plus lisible – et mieux coordonnée – l'intervention des différents acteurs sur le territoire.

b) [Le SRADDET ne doit pas se substituer aux documents infra-régionaux](#)

Le SRADDET traduit notamment le rôle de chef de file de la Région en matière d'aménagement du territoire. Il n'a pas pour autant vocation à se substituer au pouvoir réglementaire des autres collectivités publiques : Parcs naturels régionaux, communes, EPCI, Départements...

- Respecter le principe de libre administration des collectivités territoriales
- Mettre en œuvre le principe de subsidiarité comme gage d'efficacité

B. Une construction collective pour une mise en œuvre partagée

1. Co-construire le projet collectif normand

a) Poursuivre le dialogue avec les acteurs institutionnels

- Prendre en compte les enjeux soulignés par l'Etat

Dans la note d'enjeux qu'il a produite pour le SRADDET, l'Etat met en avant la nécessité de construire des territoires de qualité, de faire de la Vallée de la Seine un territoire emblématique du développement soutenable, de soutenir un projet ambitieux pour le Mont-Saint-Michel et sa Baie et de valoriser le littoral tout en le préservant.

- S'appuyer sur la forte mobilisation des acteurs institutionnels

Une quarantaine de contributions émanant d'acteurs institutionnels ont été reçues par la Région. Elles ont des approches complémentaires et les modalités d'écriture du SRADDET doivent garantir la prise en compte des attentes exprimées. Il faut souligner à cet égard que, outre les contributions apportées par les collectivités territoriales, de nombreuses contributions émanent des acteurs économiques et de leurs représentants.

b) Développer de nouvelles formes de concertation pour mieux associer les habitants

Les modalités de concertation adoptées par le Conseil régional en décembre 2016 et juin 2017 ont privilégié une forte association des acteurs, qui a vocation à se poursuivre au-delà de l'adoption du schéma proprement dit, afin de construire ensemble LA Normandie.

- Les ateliers de concertation de juin et juillet 2017 ont permis de dessiner un « cap commun »

La forme retenue pour les ateliers, d'un dialogue ouvert entre acteurs d'horizons différents et sur des sujets transversaux, a permis l'expression des participants non seulement en tant qu'acteurs institutionnels mais aussi en tant qu'acteurs individuels. Les modalités d'écriture du schéma dans les mois à venir doit permettre de conforter cette mobilisation collective.

- Associer le grand public pour construire un projet collectif normand

Les formes de concertation et de communication qui seront mises en œuvre doivent permettre de construire et de faire partager le projet de territoire porté par le SRADDET par l'ensemble des acteurs et des habitants, non seulement en 2018, mais aussi au cours des années suivantes.

2. Définir les modalités d'une mise en œuvre partagée

a) La poursuite du dialogue comme garant de la mise en actions du SRADDET

Il ne s'agit pas seulement d'intégrer différents schémas, existants ou nouveaux, mais bien de faire du SRADDET l'expression d'une ambition collective et partagée. De ce fait, la co-construction du document traduit un engagement commun à mener les actions nécessaires pour atteindre les objectifs collectivement arrêtés. La CTAP et le Conseil régional en seront les garants.

b) Promouvoir la vision régionale stratégique et opérationnelle

Cette ambition se traduira d'abord dans le document lui-même, par une conception et une rédaction non seulement explicites sur les objectifs à atteindre et mais aussi opérationnelles et pédagogiques quant aux moyens d'y parvenir.

- Définir des objectifs stratégiques à l'échelle régionale

Dans un monde en constante mutation, il apparaît utile de définir le cap vers lequel on tend à moyen et long terme, mais cela suppose aussi d'être en capacité de s'adapter aux mutations en cours. Ce sera l'un des enjeux du SRADDET lui-même, de proposer un cap commun et de prévoir des règles permettant d'y parvenir, sans pour autant obérer la capacité d'adaptation indispensable d'un tel projet.

- Proposer une déclinaison opérationnelle : expérimenter pour progresser

Poursuivre la concertation et le dialogue avec les partenaires de la Région, au-delà même de l'adoption du SRADDET en 2019, permettra de partager les bonnes pratiques et de travailler, ensemble, à leur diffusion. Il s'agit là non seulement de donner corps à l'ambition d'innovation et d'expérimentation portée par le SRADDET mais aussi de mettre en évidence le gain collectif lié à la complémentarité des actions menées par chacun des acteurs.

ANNEXE : Le SRADDET dans la hiérarchie des normes

